



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°38  
Séance du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **15 novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Franck RAMPON donne pouvoir à Aurélien BERRY  
Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents et représentés : 10

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage : 8 novembre 2024

**N 38 - Décision modificative N°1 sur le budget principal**

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une décision modificative concernant le budget principal à la demande de la trésorerie pour les raisons suivantes :

1) Un titre de 2021 de 32€ émis au nom du SIP de St Laurent S/S n'a pas été soldé (dégrèvement taxe foncière). Il convient d'annuler ce titre de par l'émission d'un mandat de 32€ au compte 673.

Le budget primitif 2024 ne comportant pas de crédits budgétaires au chapitre 67, il est proposé :

- Ajout de 32 € au chapitre 67 - compte 673
- Retrait de 32 € au chapitre 11 - compte 60636 – Vêtements de travail

2) Une opération d'ordre est à faire pour amortir la subvention versée en 2023 au compte 204182 pour 9 708,33 €.

Il convient d'ouvrir des crédits pour que cet amortissement puisse être comptabilisé sur 2024.

Il est proposé :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : compte 681 chapitre 042 : + 1 942 €
- Dépenses : ligne 023 : - 1 942 €

Section d'investissement

- Recettes : ligne 021 : - 1 942 €
- Recettes : compte 2804182 : + 1 942 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **VALIDE la décision modificative N°1 au budget principal tel que défini ci-dessus**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT